

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Juin 1883.

Chronique générale.

Le conseil des ministres tenu samedi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy, a présenté une certaine importance.

M. Challemel-Lacour a annoncé l'arrivée de M. Tricou, successeur de M. Bourée, à Pékin.

M. Charles Brun a annoncé que, par suite de la rupture du câble, les communications avec le Tonkin exigeront au moins huit jours pour la transmission.

M. Challemel-Lacour a annoncé la prochaine arrivée des ambassadeurs malgaches à Paris.

M. Raynal a fait part à ses collègues de la signature de la convention conclue avec la Compagnie des chemins de fer du Midi. Les trois conventions déjà signées seront déposées aujourd'hui sur le bureau de la Chambre des députés par le ministre des travaux publics.

Le conseil a repoussé la proposition de loi du baron Reille sur l'armée coloniale. Il examinera, dans une prochaine séance, le projet de M. le général Thibaudin.

L'arrivée prochaine des ambassadeurs malgaches à Paris se rattache à l'action énergique de l'amiral Pierre sur les côtes de Madagascar. La reine des Hovas, en présence de cette action, aurait ordonné à ses ambassadeurs de reprendre les rapports avec la France.

L'HÉCATOMBE JUDICIAIRE.

Si M. Martin-Feuillée s'est hâté de déposer au Sénat le projet voté par la Chambre, c'est que sa liste d'épuration est faite et que ses nominations sont prêtes.

M. Jacquin, directeur du personnel au

ministère de la justice, a achevé son travail de déclassement. Il ne s'est point inspiré des rapports des premiers présidents; c'était parfaitement inutile. Il n'a même pas consulté ces hauts magistrats. Quant aux procureurs généraux, il ne leur a demandé que des rapports d'ensemble.

D'ailleurs, pour établir ses cadres, il s'est basé exclusivement sur les instructions de la coterie des députés et sénateurs de l'Union républicaine.

Voici le résultat du travail de M. Jacquin: Sont mis à la retraite: 4 premiers présidents (ceux de Bastia, Aix, Douai et Agen); 7 présidents de chambre; 54 conseillers de cour, ce qui fait une moyenne de 3 par ressort; 77 juges de première instance; 9 juges d'instruction.

M. Freppel, dit le Constitutionnel, a eu, jeudi, à la Chambre, un fort joli succès d'esprit. Il s'est fait l'historien de la troisième guerre punique dirigée par notre gouvernement contre cette Carthage qui s'appelle l'abbaye de Solesmes, expédition qui a eu un sous-préfet pour Scipion l'Africain et qui comptait un cuisinier dans son effectif, — sans doute pour utiliser dignement les lauriers que l'on comptait y recueillir, mais qui paraissent avoir fait totalement défaut à l'affaire. L'évêque d'Angers, qui avait de son côté, outre l'esprit, le bon sens et la raison, a obtenu le seul résultat pratique auquel il pût prétendre: faire commettre à la majorité une lourde faute de plus.

L'ordre du jour rageur qu'elle a voté ab irato, après un discours grotesque de M. Madier de Montjau, est, en effet, une bêtise politique, étant donné la passe épineuse dans laquelle notre gouvernement est engagé, au point de vue des rapports avec la cour de Rome.

La Justice, journal républicain, parlant de l'interpellation de M. Freppel, constate que les décrets relatifs aux congrégations sont inexécutables. Ils donnent au gouvernement des apparences d'arbitraires et permettent à l'Eglise de crier à la persécution.

Un nouvel attentat contre la foi chrétienne et contre la liberté des consciences a été commis vendredi, sur la réquisition du conseil municipal de Paris, obéi docilement par le préfet de la Seine. On a enlevé, dans la matinée, la croix de l'entrée du cimetière du Père-Lachaise; elle a été déposée, par le conservateur, dans le magasin de la nécropole.

Après le Père-Lachaise, le cimetière de Montparnasse. Samedi matin, des ouvriers ont enlevé la croix en fer qui surmontait la porte principale de cette nécropole, boulevard Edgar-Quinet. Le conservateur du cimetière l'a reléguée ensuite dans le magasin.

Plusieurs familles, qui ont des caveaux au cimetière Sud, vont protester, par pétition au conseil municipal, contre ce nouvel exploit de la franc-maçonnerie.

On annonce que M. Le Royer, dont l'état de santé ne s'est guère amélioré, va passer toute la saison dans une campagne aux environs de Lyon. En tout cas, il ne reparaitra pas cette année au fauteuil présidentiel.

Il est question, dit le Constitutionnel, au ministère de la guerre, du rétablissement, à titre d'essai, de quatre régiments de lanciers.

La lance dont seraient armés ces nouveaux régiments serait plus courte que l'ancienne, et en outre le talon de l'arme serait aiguïté en forme d'épieu, de façon à permettre une défense plus facile au moyen de coups de revers.

La Bataille annonce que le dernier des socialistes arrêtés à Saint-Germain et détenus à la prison de Versailles, le citoyen Lucas, a été mis hier en liberté après vingt-six jours de détention provisoire.

LE TONKIN ET LA PRESSE ÉTRANGÈRE.

Parlant de l'expédition française au Tonkin, le journal russe le Novoié Vremia se livre aux réflexions suivantes:

« A notre point de vue, les intentions de la France au Tonkin sont tout à fait favorables à la Russie.

» Au point de vue commercial et surtout en ce qui concerne l'extrême Orient, la France n'est pas du tout la rivale de la Russie, et, qui plus est, la France agit d'une façon très-avantageuse pour nous en occupant l'attention du gouvernement chinois.

» La Chine a un adversaire de plus, et nous devons en profiter pour raffermir à Pékin, par une politique habile, notre influence ébranlée par la solution incomplète de la question de Kouïdia.

» Les Chinois, lâches de leur nature, deviennent insolents et hautains à la première concession qu'on leur fait, et, s'exagérant leurs forces, ils vont, dans leur outrecuidance, jusqu'à nier complètement le danger. Ils savent distinguer avec beaucoup de finesse quels sont les étrangers que leur gouvernement redoute et quels sont ceux qu'ils méprisent.

» Vivant enfermés chez eux et ayant une confiance aveugle dans leur puissance, ils sont accoutumés à considérer comme un voisin puissant et dangereux cet empire russe auquel le Fils du Ciel fait sans cesse des concessions.

» La tâche de notre diplomatie doit consister surtout à maintenir la crainte que le nom russe inspire en Chine. Ce n'est qu'en entretenant et en augmentant cette crainte que nous pourrons continuer de profiter en paix de nos frontières de l'extrême Orient, séparées par la Mandchourie du débouché naturel qu'elles devraient avoir sur l'Océan Pacifique.

LES AFFAIRES DU TONKIN.

Le ministre de la marine a reçu un télégramme de Saigon, en date du 8 juin, soir. Ce télégramme apporte des nouvelles du Tonkin remontant au 4^{er}. Il annonce que

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AU 9^e CHASSEURS

PAR JUSTIN BELLANGER.

Cependant le 9^e chasseurs, dispersé dans la campagne, se livrait à ses exercices.

Un parti de cavaliers fouillait le bois de Tachy, avec ordre de pousser une reconnaissance jusqu'au château de Longval.

Au moment même où l'impétueux Folichon atteignait la lisière du bois, les pantalons rouges débouchèrent dans la plaine.

A leur vue, le cheval redouble de vitesse, se précipite comme un ouragan au milieu de la troupe, pénètre dans les rangs, et s'aligne en bataille, ni plus ni moins que si M^{lle} Grattepain eût fait partie du cinquième escadron.

Cet escadron était placé sous les ordres du commandant Victor de Novi.

Cet officier supérieur, qui dirigeait l'ensemble des opérations dans la vallée de Sartines, avait établi son poste d'observation à l'angle du bois.

Aucun détail de cette petite scène ne lui avait échappé.

Il piqua des deux, suivi de son trompette, et il accourut juste à temps pour recevoir dans ses bras la jeune fille que tant d'émotion avait brisée.

Sur un signe de lui, deux sous-officiers mirent pied à terre, et s'empressèrent de donner des soins à la pauvre enfant. On puisa de l'eau à une source voisine, et, au bout de peu d'instants, Henriette revint à elle.

Toute honteuse, elle se releva avec vivacité et demanda son cheval. Mais Folichon lui réservait plus d'une surprise.

Il consentit très-bien à quitter momentanément le numéro qu'il avait usurpé dans le rang, et se laissa amener sans difficulté jusqu'au pied de l'arbre où Henriette l'attendait.

Mais à peine celle-ci eut-elle sauté en selle, que déjà l'entêté l'avait pour la seconde fois emportée au milieu des soldats.

La distinction hautaine de M^{lle} Grattepain et la présence du commandant empêchèrent seules les chasseurs de s'abandonner à leur hilarité.

Ils avaient, du reste, recueilli du premier coup d'œil le cheval d'Henriette, et ils murmuraient entre eux à voix basse:

— C'est Folichon.

Oui, Folichon, leur ancien compagnon d'armes! Folichon, qui avait été réformé pour son âge et vendu la veille à Grattepain, dans la cour de la caserne! Folichon, qui durant six années avait

mangé l'avoine du gouvernement! Folichon, enfin, qui avait contracté au régiment des habitudes de camaraderie absolument gênantes pour ses nouveaux maîtres.

Le commandant comprit immédiatement que le cheval ne quitterait pas la troupe, et qu'aucune puissance humaine ne l'empêcherait de prendre part, pour cette journée encore, aux exercices du cinquième escadron.

Il s'approcha de M^{lle} Grattepain, et, avec une courtoisie parfaite, il l'invita à se ranger à ses côtés.

M^{lle} Grattepain obéit aux ordres de son chef.

Celui-ci se plaça avec elle en tête de la colonne, et donna le signal du départ.

Quelques heures plus tard, le château de Longval, habituellement si tranquille, offrait le tableau le plus animé.

Sur la pelouse de la grande avenue, on voyait plus de cent cinquante chevaux et autant de cavaliers.

Les premiers étaient attachés aux arbres et se reposaient en broutant une botte de fourrage.

Les seconds allaient et venaient, causaient entre eux avec entrain et vidaient un gebelet à la santé de leur ami Folichon.

C'était lui, en effet, qui leur procurait cette bonne aubaine, et ils devaient à son escapade la

généreuse hospitalité dont les gratifiait le seigneur du lieu.

Dans la grande salle, Grattepain et sa fille, aidés de maître Bigot, improvisaient un lunch pour le commandant et ses officiers.

Henriette et M. de Novi, en chevauchant côte à côte pendant une partie de la journée à la tête de leur escadron, avaient eu le temps de se familiariser l'un avec l'autre. On remarqua la rougeur qui empourpra subitement le visage de la jeune fille, lorsque le brillant officier, en prenant congé de Grattepain, demanda à l'ex-négociant la permission de venir lui présenter dès le lendemain ses remerciements.

Comme on le pense bien, l'aventure fit du bruit dans Landerneau. Le lendemain on ne parla plus d'autre chose en ville que des relations de la jeune châtelaine de Longval avec le 9^e chasseurs.

Mais le commandant Victor de Novi ne fut pas long à imposer silence aux rumeurs, car, quelques jours après, sans plus de façons, il demanda à l'honnête Grattepain la main de sa fille.

Les noces furent célébrées avec beaucoup d'éclat. Tout le corps des officiers y assista, le colonel en tête.

Naturellement, ce fut maître Bigot qui rédigea le contrat, et il se garda bien d'oublier Folichon dans l'énumération des objets mobiliers appartenant à la conjointe.

tous les renforts et la batterie d'artillerie sont arrivés à Hanoi et que nous y avons maintenant 4,500 hommes en plus des compagnies de débarquement.

Le commandant d'Hanoi assure que c'est le prince Swang, beau-frère de l'empereur Tu-Duc, qui commande les troupes annamites.

Il n'y a dans le Delta aucune troupe régulière de la Chine.

Une dépêche, adressée par le consul de Canton au gouverneur de la Cochinchine, dit qu'il ne se fait aucun préparatif de guerre ni dans la ville, ni dans la province.

On télégraphie de Moscou, 8 juin :

« Voici la liste des principales décorations conférées par le Czar aux princes étrangers et aux membres des missions diplomatiques qui se sont rendus à Moscou, pour assister au couronnement :

» Ordre de Saint-André. — Le duc de Montpensier.

» Ordre de Saint-Alexandre Newski, orné de brillants. — Le prince de Perse et M. de Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne.

» Ordre de Saint-Alexandre Newski, sans brillants. — MM. Waddington, ambassadeur extraordinaire de la République française; l'amiral Jaurès, ambassadeur de France; M^r Vanutelli, nonce apostolique; le comte de Wolkenstein, ambassadeur d'Autriche; le prince Bernhard de Saxe-Weimar; le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha; Server-Pacha et Schekir-Pacha, ambassadeur de Turquie; le duc de Medina-Sidonia.

» Ordre de l'Aigle-Blanc de 1^{re} classe. — M. Itho, ambassadeur du Japon.

» Ordre de Wladimir de 4^e classe. — Le prince Woldemar de Danemark. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 juin.

Le marché reste faible sur les rentes, le mouvement de baisse a continué; on constate sur la vente des valeurs une légère amélioration sur les cours de clôture.

Le 3 0/0 qui descend à 78.95 remonte ensuite à 79.10.

L'amortissable cote 80.25.

Le 5 0/0 recule jusqu'à 107.90, mais en clôture il revient à 108.10.

On remarque que les valeurs font meilleure contenance pour les ventes.

La Banque reste à 5,400. Le Foncier qui hier en clôture s'inscrivait à 1,277.50, remonte à 1,290, nous pensons que ce mouvement s'accroîtra, car aucune raison ne pourrait justifier la baisse qui s'était manifestée.

Les Obligations du Foncier et particulièrement les Foncières Nouvelles ne suivent pas le mouvement général de baisse; les libérées sont cotées 354.50, les non-libérées 347.

Les Obligations de Chemins de Fer, par contre, se comportent moins bien, et cela à cause des émissions de nouvelles obligations qu'on prévoit pour une époque plus ou moins prochaine, ce qui donne lieu, en faveur des Obligations du Foncier et des Chemins Algériens aux arbitrages que nous avons recommandés précédemment à nos lecteurs.

Voici quelques cours : la Banque de Paris s'inscrit sans changement à 1,050, le Lyonnais cote 560, la Banque d'Escompte 528.

Les chemins remontent : le Nord à 1,880, le Lyon à 1,390, le Midi à 1,105.

Folichon fut d'ailleurs le héros de la fête.

On lui prodigua les félicitations et les caresses, et on lui accorda une double ration d'avoine.

Ce fut à cette dernière douceur qu'il se montra le plus sensible.

A partir de ce jour-là, il devint tout à fait docile et sage. Le pantalon rouge du brosseur de M. de Novi lui donnait le change, et il continua à se considérer comme appartenant au régiment.

Et ce fut ainsi que Grattepain, en dépit de son aversion pour l'état militaire, donna sa fille à un soldat.

Lui-même reconnu que, dans cette affaire, Folichon avait joué le personnage d'un agent matrimonial de première force.

JUSTIN BELLANGER.

FIN.

Un joli mot à propos du couronnement du Czar. C'était après les fêtes du sacre d'Alexandre I^{er}. Un jour, l'Empereur demanda à une dame comment elle les a trouvées.

— Ah ! sira, répondit-elle naïvement, admirables ! Mais pourquoi faut-il que ces fêtes se renouvellent si rarement ?

On explique à Taupin, pendant près d'une heure, le mécanisme des locomotives :

— Je comprends très-bien tout cela, répond-il...

— Ah ! sira, répondit-elle naïvement, admirables ! Mais pourquoi faut-il que ces fêtes se renouvellent si rarement ?

— Laquelle ?

— C'est que ça puisse marcher sans chevaux !...

Le Suez est stationnaire à 2,450. Il est vrai que nous avons lu dans le *Financier des Communes* que les recettes à ce jour sont un peu plus élevées que celles de la période correspondante de 1882. Le Gaz est à 1,360.

Chronique Locale et de l'Ouest

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle du 5 juin :

M. Le Bouyer de Saint Gervais de Monthodon, capitaine au 21^e dragons, passe à l'École d'application de cavalerie, comme capitaine instructeur d'exercices militaires.

M. de Place, capitaine au 14^e régiment de dragons, passe à l'École d'application de cavalerie pour y occuper un emploi de capitaine instructeur d'exercices militaires.

Par décret du 5 juin, sur la proposition du ministre de la guerre,

M. Genevès, lieutenant porte-étendard et adjoint à l'habillement de l'École d'application de cavalerie, a été nommé capitaine d'habillement au 16^e dragons.

M. Dauvergne, sous-intendant militaire de 2^e classe à Cherbourg (précédemment à Saumur), a été désigné pour remplir les fonctions de son grade à Pau.

VOYAGE AU PAYS DES NÈGRES.

M. Edgar de la Selve fera dimanche prochain 17 juin, à 8 heures 1/2 du soir, au théâtre de Saumur, la relation de son voyage au Pays des Nègres.

Nous donnerons le programme de cette soirée à la fois instructive, amusante et pittoresque.

ACADÉMIE DE RENNES. — FACULTÉS DES SCIENCES ET DES LETTRES.

BACCALAURÉAT (session de juillet-août 1883).

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la session de juillet-août 1883, pour le baccalauréat ès-sciences et pour le baccalauréat ès-lettres, s'ouvrira, dans l'Académie de Rennes, le 10 juillet prochain. Le registre d'inscriptions, ouvert le 15 juin, sera clos le 30 juin, à six heures du soir.

Les épreuves écrites se feront, pour la seconde partie du baccalauréat ès-lettres, le 10 juillet; pour la première partie, le 11 et le 12 juillet; pour le baccalauréat ès-sciences complet et restreint, le 13 juillet.

Tous les candidats composeront simultanément au chef-lieu de chaque département de l'Académie. Les inscriptions seront reçues au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres.

Il n'y aura pour chaque composition qu'un seul et même sujet.

Les compositions seront surveillées par les professeurs des Facultés de Rennes, aidés d'asseurs pris parmi les fonctionnaires de l'administration académique.

Les compositions, régulièrement scellées, seront remises par les professeurs surveillants aux Doyens, qui feront procéder à la correction par les professeurs des deux Facultés.

Les candidats déclarés admissibles seront appelés à subir l'examen oral au chef-lieu de l'Académie, à partir du 30 juillet; une lettre du secrétaire fixera à chacun le jour où il devra se présenter. Les appels auront lieu par département. L'ordre des départements sera tiré au sort par le conseil des doyens, sous la présidence du recteur.

Pour chaque département, les candidats admissibles subiront l'épreuve orale par ordre alphabétique.

Aux termes de l'arrêté ministériel, les compositions écrites pour chaque ordre de baccalauréat se feront dans chaque chef-lieu du ressort : Angers, Laval, Nantes, Rennes, Saint-Brieuc, Vannes, et par exception, dans le Finistère, à Brest.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL. — DIPLÔME D'ÉTUDES.

Les compositions pour le diplôme d'études auront lieu également au chef-lieu de chaque département :

Le jeudi 12 juillet, dans l'après-midi, et le vendredi 13.

L'administration des postes vient d'appor-ter une nouvelle garantie dans les lettres chargées qui lui sont confiées.

Elle donnait, d'habitude, un simple récépissé du dépôt, avec les noms de l'expéditeur et du destinataire.

Actuellement, elle délivre au déposant une longue bande de papier qui mentionne le numéro du dépôt, l'objet, la date, le nom de l'expéditeur, celui du destinataire, le poids de la lettre, l'affranchissement, le droit de taxe de chargement, le droit proportionnel de déclaration, le nombre de cachets, leur couleur, l'empreinte, si l'avis de réception a été demandé, et le timbre du bureau de la poste.

La perte d'un chargement de valeurs déclarées donne droit au remboursement intégral de la déclaration, qui ne peut excéder 40,000 francs.

LA MALADIE DU ROUGE-PINEAU.

Une grande panique règne en ce moment dans plusieurs communes du canton de Doué, Gennes et Thouarcé. Le cépage d'abondance connu sous le nom de Rouge-Pineau succombe à un mal inconnu. Les vieilles vignes comme les jeunes sont atteintes.

J'ai examiné dimanche une assez grande surface d'un vignoble ainsi frappé. Mes recherches avaient pour but de rassurer les esprits très-justement alarmés de cette situation tout à fait anormale.

Les renseignements généraux que j'avais recueillis me donnaient lieu de penser que les vignes malades ne succombaient point à la piqûre du phylloxera. En effet, les avertissements qui m'étaient arrivés de tous les côtés s'accordaient tous pour dire que le Rouge-Pineau était seul atteint, parmi toutes les autres variétés de cépages qui complantent le vignoble de l'Anjou. Le phylloxera n'est pas si délicat dans le choix des cépages; il s'attaque indifféremment à toutes les vignes qu'il rencontre sur sa route; selon qu'elles appartiennent à des variétés à bois plus ou moins tendre, elles succombent plus ou moins rapidement, voilà tout.

Les vignes de Rouge-Pineau que j'ai visitées n'ont pas le phylloxera. Sur les racines de certaines d'entre elles on trouve la trace très-manifeste du passage d'un insecte. L'écorce des grosses racines est rongée assez profondément, le chevelu a disparu presque entièrement.

Il faut, d'après ce que j'ai pu voir, attribuer ces dégâts aux larves de l'*enchlore* qui dans les hivers humides se réunissent en grand nombre au pied des vignes et se comportent dans leur travail souterrain absolument comme la larve du hanneton.

D'autres raisons doivent encore être mises en ligne de compte, dans la situation actuelle.

L'année 1882 a été particulièrement humide, le sarment s'est mal aouté, le raisin a incomplètement mûri.

A l'époque de la taille, dans les variétés à bois tendre — il faut ranger dans cette catégorie le Rouge-Pineau — le choix des pièces de remplacement était très-difficile à effectuer, en raison de la mauvaise qualité du sarment, et comme me le disait un brave vigneron avec beaucoup d'à-propos, les sarments cassaient comme des *chenevottes*.

Etant données ces conditions, il n'y a donc rien d'étonnant à voir sur le Rouge-Pineau beaucoup de coussons rester sourds à l'appel de la sève.

Dans les jeunes vignes, — je parle de celles de quatre à douze ans, — dont les bourgeons fructifères ne se sont pas réveillés, ou qui n'ont donné que des pousses étioilées, la vie existe encore, et chez le plus grand nombre des ceils vigoureux sont en train de se développer sur les racines et donneront des sarments qui viendront se substituer au pied mère.

Chez les vieilles vignes, — celles qui ont de douze à vingt-cinq ans, — le mal est plus profond. Les conditions négatives de l'année 1882, jointes à l'hiver pluvieux de 1883, ont achevé dans beaucoup d'endroits des souches de Rouge-Pineau, déjà démembrées par l'hiver de 1879-80. Cet état morphologique est surtout facile à constater dans les terrains imperméables. Et cela est si vrai, que ce cépage, régulièrement généreux, n'offre cette année une belle préparation que dans les terrains secs et dans les sables.

Je relate ici ce que j'ai vu et rien autre chose. Demain on viendrait me dire que l'on a constaté la présence du phylloxera sur un point quelconque du vignoble angevin, je n'en serais pas autrement surpris ;

mais ce que je puis affirmer, c'est que, dans les vignes que j'ai parcourues, il n'y a pas de phylloxera, et j'espère que cette déclaration tranquillisera bon nombre de propriétaires très-légitimement effrayés de la condition spéciale dans laquelle se trouve le Rouge-Pineau, qui, depuis tantôt 30 ans, est une véritable source de richesses pour les vigneron du Maine-et-Loire.

(J. de Maine-et-Loire.) A. BOUCHARD.

ANGERS.

Un grand deuil vient de frapper une de nos plus nobles familles d'Anjou.

Jeudi, un jeune étudiant de l'école Saint-Aubin a été frappé d'apoplexie pendant qu'il se baignait dans la Sarthe, avec ses camarades.

Dix-huit étudiants des hautes études de l'école Saint-Aubin, accompagnés de leur professeur, après avoir remonté la Sarthe, à mi-chemin d'Écouflant, s'étaient arrêtés au bon endroit pour le bain. Toutes les précautions étaient prises; les bateaux stationnaient, trois bouées avaient été jetées à l'eau; aucun danger n'était à craindre; maîtres et élèves veillaient.

L'un des jeunes gens, M. Henri de Lagarde, âgé de 17 ans, nageait derrière un bateau monté par trois de ses camarades, leur criant qu'il allait les rejoindre. Tout à coup, on le vit rejeter la tête en arrière et s'enfoncer sous l'eau. On courut à lui, mais déjà il ne donnait plus signe de vie. Transporté au château de Beuzon, situé à quelques pas et qui appartient à sa famille, le malheureux jeune homme reçut les secours les mieux entendus. M. le docteur Dezan-neau, que l'on était allé chercher, multiplia les efforts; ce fut en vain. M. H. de Lagarde avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante; la mort avait été instantanée. Son frère, âgé de 15 ans, comme lui étudiant de l'école Saint-Aubin, était présent.

LA CATASTROPHE DE LA PAPERIE.

L'administration de la Papeterie a communiqué aux journaux d'Angers la note suivante, qui mettra fin à toutes les versions plus ou moins erronées qui ont couru au sujet de la catastrophe de la Papeterie :

« Depuis la catastrophe du 4 juin, le directeur et les contre-maîtres de la carrière de la Papeterie ont pu visiter en détail la chambre n° 4 pour se rendre exactement compte de l'état des lieux et des circonstances principales de ce terrible accident.

« L'éboulement qui s'est fait dans la paroi nord de cette chambre souterraine s'est produit en plusieurs fois.

« Un premier bloc d'un volume assez important s'est détaché de l'angle Nord-Est sans que le surveillant spécial affecté à la visite de cette paroi eût rien constaté d'anormal. Ce bloc tombant d'une hauteur de cinquante mètres environ sur le fond de l'excavation, en un point où, par une fatalité déplorable, se trouvaient concentrés beaucoup des ouvriers, en a frappé de ses débris dix-sept.

« Quatre de ceux-ci, malgré leurs blessures plus ou moins graves, ont immédiatement gagné la descente avec leurs camarades des autres chantiers au nombre de quinze non atteints.

« C'est après leur sortie de la chambre qu'a eu lieu le véritable éboulement entendu des hommes placés au dehors, à la surface, et qui a couvert les victimes d'une masse de débris qu'on estime après examen à plus de 20,000 (vingt mille) mètres cubes.

« Il faudrait environ une année de travail pour enlever cette énorme quantité de rochers, en admettant qu'on pût songer à reprendre l'exploitation de la chambre n° 4, ce qui n'est pas encore démontré.

« L'administration de la carrière a d'ailleurs pris toutes les mesures nécessaires pour que les 450 ouvriers qui étaient occupés au n° 4 ne souffrent pas de chômage. »

En apprenant la triste nouvelle de la catastrophe de la Papeterie, M^r l'Evêque, absent d'Angers, s'est empressé de faire remettre cinq cents francs à M. le curé de Saint-Léonard pour les familles des ouvriers victimes de l'éboulement.

Le sous-préfet de La Flèche reçoit déjà la récompense du zèle qu'il a montré dans le crochetage de l'abbaye de Solesmes. On demande sa révocation. Tous les crochetage doivent s'attendre à être traités de la sorte, un jour ou l'autre, par leurs amis, à défaut

de leurs adversaires. Voici ce qu'écrivit le journal républicain la France, à propos du sous-préfet en question :

« Au cours de son interpellation, l'évêque d'Angers a prétendu que le sous-préfet de La Flèche aurait écrit à l'autorité diocésaine du Mans pour solliciter la faveur d'être relevé de l'excommunication encourue à raison de la part qu'il avait prise à l'exécution des décrets.

» L'accusation est grave. Nous avons le regret d'apprendre qu'elle est malheureusement fondée.

» Si ce fonctionnaire a méconnu à ce point sa dignité, sa démarche constitue une véritable trahison à l'égard de ses collègues, qui ont accepté la responsabilité de leurs actes.

» M. le ministre de l'intérieur, quelque pénible que puisse être cette mesure, ne doit pas hésiter à frapper ce sous-préfet.

» Il ne peut être permis à un fonctionnaire, même par des considérations respectables en elles-mêmes, de faire trafic de l'autorité attachée à ses fonctions, dans une sorte de marché personnel, et d'humilier la République en lui faisant demander grâce aux Jésuites.

Il demeure donc acquis que le sous-préfet de La Flèche a fait la démarche que certains républicains ont le tort de lui reprocher, car ils en auraient fait tout autant.

Au fond, ils sont tous comme le sous-préfet de La Flèche, ces fanfarons d'impunité, ces implacables ennemis de la religion. C'est une pose qu'ils prennent devant les sectaires du fanatisme laïque; c'est un masque d'anticléricalisme qu'ils se mettent en public et qu'ils quittent quand ils rentrent chez eux. Dans leurs foyers, dans leur famille, ils retrouvent les antiques croyances de leurs pères et ils sont env. loppés malgré eux dans cette atmosphère de piété et de mysticisme, tout imprégnée des souvenirs de l'enfance, des enivrements du culte et des consolations de la foi. Et les voilà qui adorent sous le toit domestique le Dieu qu'ils affectent de dédaigner au dehors pour obéir à la loi de leur parti ou aux intérêts de leur position officielle.

Il arrive toujours un moment dans leur existence, où ils éprouvent l'invincible besoin de revenir à cette religion qu'ils ont délaissée ou combattue, et c'est l'admirable vengeance du spiritualisme éternel de ressaisir alors et de relever ses âmes qui cherchent en vain à lui échapper.

Publications de mariage.

Charles-Alexandre Guénard, cordonnier, de Brizon (Cher), et Eugénie-Victorine Nérot, cuisinière, de Saumur.

Jean Malaure, chaudronnier, de Saumur, et Lodoiska Dugast, couturière, de Loudun.

Mathurin Jarousseau, domestique, de Saumur, et Marie Chevalier, domestique, de Doué-la-Fontaine.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 mai 1883.

(Suite et fin.)

DÉCÈS.

Le 3. — Julien-Victor Pivron, journalier, 70 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Henri Ceppe, 8 jours, rue Notre-Dame.

Le 5. — Ernest Vignaud, sellier, 49 ans, à l'Hospice; — Claire-Marguerite-Marie Doré, sans profession, 24 ans, rue d'Orléans; — Caroline-Prudence Prieur, sans profession, 44 ans, épouse François-Jean Chapin, place du Champ-de-Foire.

Le 7. — Pierre Lecoq, journalier, 66 ans, rue de Fenet.

Le 8. — Maurice-Joseph Fourcoz-Coyat, 2 ans 1/2, rue Saint-Nicolas.

Le 9. — Clotilde-Marie Préfol, 48 mois, rue de la Maremaillet.

Le 10. — Aglaé Ménivard, rentière, 64 ans, veuve de Henri Barrucand, rue de la Gueule-du-Loup; — Marie-Anne Triquier, marchande, 78 ans, veuve Antoine Guerhic, à l'Hospice; — Onésime Cousineau, rentière, 87 ans, veuve Pierre Ballu, rue de la Gueule-du-Loup.

Le 11. — Madeleine-Albertine Joreau, 45 jours, rue de la Monnaie.

Le 16. — Jean Oger, journalier, 66 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Julien Bazantin, ancien marinier, 86 ans, à l'Hospice.

Le 18. — Eugène Clavreul, 4 mois, rue de l'Île-Neuve; — Jacques Mathélie, adjoint principal du génie, retraité, 64 ans, Portedu-Bourg.

Le 21. — Adrien Girard, 3 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 22. — Jean Gauthier, garçon de café, 39 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 23. — Prosper-Jules Colas, 2 ans, rue de la Maremaillet; — Georges-Auguste Charruau, 4 mois, rue de Fenet; — Marie Méchine, journalière, 78 ans, veuve René Breton, rue de la Visitation.

Le 24. — Pierre Delaunay, jardinier, 75 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Louise Rémi, journalière, 69 ans, épouse Gabriel Marin, à l'Hospice; — Louis-Armand Bougreau, propriétaire, 49 ans, hameau du Petit-Puy.

Le 29. — Antoine-Philippe Pichard, propriétaire, 77 ans, rue du Portail-Louis; — Anne-Cécile Guenault, sans profession, 92 ans, veuve Bertrand Bougouin, rue Saint-Nicolas.

Le 30. — Fernande-Cécile Gohaud, 3 ans 1/2, rue de l'Hôtel-de-Ville; — Eugène-Damien Hallouin, employé, 44 ans, rue de la Croix-Verte.

Le 31. — Anne Hersard, aubergiste, 32 ans, épouse Louis Breton, place du Roi-René.

LE CHAGRIN.

Il semble que ce soit un lieu commun, sans grande valeur, de dire que la plupart des grands hommes ont une destinée mal-

heureuse. En tout cas, il est assez remarquable que presque tous ne soient pas morts de leur mort naturelle. Nous ne citerons que les exemples suivants: César, Cicéron, Esope, Henri IV, Archimède, assassinés; Socrate, Aristote, Alexandre-le-Grand, empoisonnés; Epaminondas, Turenne, Gustave Adolphe, Charles XII, mort violente; Brutus, Annibal, mort volontaire; Scipion, Camille, Thémistocle, Dante, Ovide, Napoléon, morts dans l'exil; Tasse, mort en prison; Christophe Colomb, Homère, Camoens, Cervantès, Corrége et Mozart, morts de misère.

Si tous les grands hommes n'ont pas eu de fin si malheureuse, tous, on peut le dire, ont appris à connaître les adversités de la vie, le chagrin. Malheureusement, il n'y a pas que les hommes illustres à connaître la peine: — tous, humbles mortels que nous sommes, nous l'avons plus ou moins éprouvée.

« Aucune créature n'est exempte de passions, a dit un célèbre chroniqueur, tous mangent leur pain en peine et douleur. Notre Seigneur le promit dès qu'il fit l'homme, et loyalement l'a tenu à toutes gens. »

Il n'est pas sans inconvénient pour l'homme de ressentir vivement le chagrin qui le frappe; — et les êtres indifférents ou parfaitement heureux ont sur ceux qui souffrent un immense avantage au point de vue de la conservation de la santé.

Le chagrin fait éprouver une douleur de tête très-intense et un sentiment d'anxiété indéfinissable; la circulation et la respiration se ralentissent; un sentiment de suffocation oppresse le malheureux qui exhale à chaque instant des soupirs et des sanglots; la nutrition est suspendue; la chaleur animale diminuée; la figure se décolore, les traits se concentrent; le cerveau, exclusivement occupé de l'objet de sa peine, ne peut en être distrait. Les objets extérieurs sont comme s'ils n'existaient pas; aucun travail, aucune distraction ne sont possibles; tout agace, tout ennuie, tout irrite. Le sommeil fuit la paupière de l'infortuné qui souffre; s'il dort, il rêve de son chagrin; s'il parle, c'est de sa douleur, et c'est le seul soulagement qu'il puisse ressentir. Si le chagrin persiste, une faiblesse extrême s'empare de ses membres, tout exercice devient impossible; l'appétit est nul; la digestion languissante; une maigreur générale s'empare de tout le corps; le pouls est petit, serré, inégale, quelquefois rare.

Tous les médecins savent que le chagrin opiniâtre peut occasionner non-seulement toutes les maladies nerveuses, comme l'épilepsie, la mélancolie, la manie, l'hystérie, les céphalalgies, les gastralgies, mais encore plusieurs autres maladies aiguës et même chroniques.

L'univers se rembrunit aux yeux de l'homme accablé; pour lui il n'est pas de ciel sans nuage; le bonheur d'autrui l'importune, tout lui fait mal! Son humeur change; il était doux, il devient acariâtre; caustique, il fuit les hommes et se plait dans la solitude; ses forces l'abandonnent; enfin, miné par la douleur, il s'avance peu

à peu vers la tombe, s'il ne cherche lui-même à abrégier ses jours.

Peut-on modifier les manières de sentir? Oui, jusqu'à un certain point, et cela en éloignant toutes les causes capables d'exciter la sensibilité, comme les liqueurs fortes, le café, les bals, les spectacles, le travail sédentaire et excessif. Toutefois, ces indications ne sont utiles et applicables que chez les sujets qui sentent trop fortement.

« La plupart des peines n'arrivent si vite, dit M. de Lévis, que parce que nous faisons la moitié du chemin. » En effet, il faut de l'énergie, de la volonté pour réagir contre les maux qui nous accablent. — Souvent même, il arrive que les grandes âmes, au lieu de se laisser abattre par les chagrins, en tirent parti. C'est un des plus grands secrets de la vie que de savoir adoucir ses chagrins, et si nous ne pouvons nous défaire de nos douleurs, d'en affaiblir au moins les atteintes.

L'homme insouciant est assuré de ne jamais connaître ces affections nerveuses que nous citions tout à l'heure. Il est rare également qu'il soit en butte à ces maladies de l'estomac, du foie, du cœur, si communes chez les hypocondriaques.

Malheur donc aux faibles, aux indolents; chez eux pas de réaction possible, — la moindre peine les accable et les terrasse. Si l'on veut être bien portant, heureux, il faut être fort en tout et pour tout, et se rappeler que deux lois importantes gouvernent le monde: la loi du plus fort et la loi du plus fin.

Ce qui rappelle la morale attribuée à Talleyrand: « la société est divisée en deux classes: les tondeurs et les tondues. Il faut toujours être avec les premiers contre les seconds. »

Que de tondeurs il y a en ce moment dans le monde!

D^r EDMOND BARRÉ.

Le 96^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, en vente chez l'éditeur Jules Rouff, achève, sur le département de Seine-et-Oise, l'étude poursuivie dans les deux fascicules précédents.

Après avoir passé en revue un certain nombre de localités, telles que: Villeneuve-Saint-Georges, Brunoy, Montmorency, Enghien, etc., etc., l'auteur donne des renseignements statistiques sur le département.

Comme gravures, il nous offre, en cinq médaillons des vues d'Étampes, de Pontoise, de Mantes, de Rambouillet et de Poissy, puis des vues d'Enghien, du château de Meudon et d'Écouen.

Un plan de Saint-Cloud et de ses environs complète le fascicule.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGÉS NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIANNE BRÉBIET

VII

Enfin ce quelqu'un vint, sous la forme d'un certain M. Robertin, et la venue de ce M. Robertin donna une forme plus précise, et par conséquent plus dangereuse, aux rêveries de Marianne.

M. Robertin était un gros spéculateur qui habitait, avec sa femme et ses filles, un hôtel princier dans la rue de Londres. A force de spéculer, il était devenu millionnaire, mais il s'était horriblement fatigué le cerveau.

Son médecin lui avait ordonné un repos absolu au bord de la mer. Il était donc venu au bord de la mer; il avait loué un chalet princier dans un de ces endroits où les riches spéculateurs, sous prétexte de fuir Paris, retrouvent Paris avec toutes ses pompes et toutes ses œuvres.

Là, il s'était astreint à un repos absolu pendant une journée tout entière.

VIII

Le soir même, avant le dîner, le repos absolu lui était devenu odieux, et il avait résolu de faire quelques excursions.

Le lendemain, il partit à cheval et suivit la côte. A peine fut-il en vue de la plage de Varangues-sur-Mer qu'il arrêta brusquement son cheval; le sang lui monta à la tête, et il devint cramoisi.

— Quelle spéculation! s'écria-t-il avec un battement de cœur.

Il s'arrêta à Varangues-sur-Mer, et y déjeuna fort mal dans un misérable cabaret; mais il n'avait pas seulement l'air de savoir ce qu'il mangeait: le démon de la spéculation s'était de nouveau emparé de son âme, et il paraissait être venu, non pas pour déjeuner, mais pour faire des questions.

IX

Dans l'après-midi, il se présenta chez le notaire du canton. Quand il sortit de l'étude, il avait donné quelques ordres, signé quelques chèques, et il était seigneur suzerain de toute la partie de la commune qui avoisine la mer.

Les actes dûment passés, il mit les ouvriers à l'œuvre, et rempli les journaux d'articles pompeux et d'annonces séduisantes où la « station balnéaire » de Varangues-sur-Mer était représentée comme le paradis terrestre.

Les anciens et les sages de la commune hochèrent la tête d'un air mécontent. Ils savaient par l'exemple de leurs voisins ce qu'il en coûtait à une bourgade comme Varangues d'être transformée subitement en un rendez-vous de gens riches.

La jeunesse, qui ne prévoit pas les malheurs de si loin, s'amusait du va-et-vient des ouvriers. Marianne se réjouissait au plus profond de son âme.

X

L'année suivante, quelques chalets furent occupés par des mondains de second ordre. J'entends par là des gens vaniteux qui avaient moins d'argent que de prétentions, et qui, pour le plaisir de dire: « Nous avons passé la saison à Varangues-sur-Mer », s'astreignirent à essuyer les plâtres en payant moitié prix.

Quand les toilettes claires commencèrent à s'étaler sur la plage, Marianne eut comme une soudaine révélation: elle sentit qu'elle était mieux faite pour porter la toilette que la plupart des femmes qu'elle voyait; car elle était jolie, et elle le savait.

Elle commença à rougir de son costume de pêcheuse, et elle força Jeannette à prendre un chemin détourné pour aller à la pêche aux crabes.

XI

Entendons-nous bien. Les toilettes qui avaient excité l'envie de Marianne, ce n'étaient pas celles des dames, c'étaient celles des pimpantes soubrettes. On ne vise pas si haut du premier coup.

Tout l'hiver, Marianne se dévora le cœur. Comment s'y prendre pour s'élançer dans le monde supérieur où planaient ces créatures privilégiées dont l'image hantait ses jours et ses nuits? Elle

ne pouvait pas offrir ses services aux belles dames dans le pays même. D'abord, ses parents ne le lui permettraient pas; et puis, quelle est la belle dame qui consentirait à la prendre, faite comme elle était?

Elle n'avait qu'une ressource, quitter le village et s'en aller à Paris. Une femme de chambre, qui avait causé plusieurs fois avec elle, lui avait affirmé sur l'honneur qu'une fille de bonne volonté trouve toujours à se placer à Paris. Il y avait des maisons où l'on se chargeait de pourvoir les domestiques sans place et les maîtres sans domestiques.

XII

Oui; mais que diraient ses parents? Ses parents ne diraient rien, vu qu'elle comptait bien partir sans leur autorisation. Elle ne se dissimulait pas tout ce qu'une pareille démarche avait de grave; mais le démon de la vanité la possédait et lui fournissait des arguments sans réplique. Elle partie, c'était une bouche de moins à nourrir. Et puis, plus tard, quand elle aurait une bonne place, quels yeux ils ouvriraient, les pauvres bonnes gens, en la voyant revenir avec une belle toilette et de l'or plein ses poches, qu'elle partagerait avec eux, naturellement!

Son amie la femme de chambre, ou par esprit de corps, ou par vanité personnelle, lui avait singulièrement exagéré les bénéfices du métier.

(A suivre.)

J. GIRARDIN.

Sommaire du numéro du 2 juin 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.
Courrier littéraire et artistique.
Le Salon, par J.-J. Clouet.
Le Café, par M. Myrtao.
Pillone I.
La Biche morte, par Henry Martin-Dairvaux.
Portraits littéraires: M. CARO, membre de l'Académie française, par V. du Bled.
Silhouettes italiennes, par R. C.
Causerie scientifique, par L. Divert.
Pièges à Taupes.
L'hypsomètre.
Les petites pensées.
Petite chronique mondaine, par Jenny Lensia.
Bibliographie, par R. Chassefont.
Chronique générale de la Semaine.
Courrier de la Mode, par Jenny Lensia.
Esprit des morts et des vivants.
Sphinxiana, par Bramet. — Bulletin financier, par E. Briaux. — Chronique agricole. — Halles et Marchés.
Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY.

Éditeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE HAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

La Société du Magasin pittoresque vient de réimprimer avec le plus grand soin, sur très-beau papier, le premier volume des VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES, ou CHOIX DES RELATIONS DE VOYAGES LES PLUS INTÉRESSANTES ET LES PLUS INSTRUCTIVES, par M. EDOUARD CHARTON.

Ce premier volume a pour titre:

VOYAGEURS ANCIENS

Depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère.

Prix du volume broché, pour Paris. . . 10 francs.
— pour les départements, franco. . . 11 francs.

PARVENEZ A LE LIRE!! la nouvelle romance de AUGUSTA COUPRY, auteur de la jolie mélodie ENFANT, C'EST TOI! vient de paraître.

Nous la signalons aux chanteurs et chanteuses qui désirent le succès dans les concerts et les salons.

CHATINIÈRE, l'habile dessinateur, a crayonné pour cette romance une adorable tête de femme, dont les yeux mutins, expressifs, laissent lire le secret à deviner. Ces yeux-là, à eux seuls, enrichiraient un album d'artiste.

VASSEUR, éditeur, 18, rue Dauphine, Paris, et chez tous les marchands de musique. — 1 franc l'exemplaire.

FAVEUR SPÉCIALE
ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.
AU LIEU
DE
8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.				
3 heures	8 minutes	Saumur (départ) 5 50 9 10 10 35 1 2 3 15 5 5 7 45						Montreuil-Bellay (départ) 6 54 9 50 12 22 2 10 4 2 5 56 10 51									
6	45	Chacé-Yarrains 5 58 9 10 10 45 1 18 3 25 5 15 7 55						Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg 7 10 10 4 12 38 2 26 4 16 6 19 8 25									
8	56	Montreuil-Bellay (arrivée) 6 18 9 34 11 8 1 50 3 48 5 39 8 18						Saumur (arrivée) 7 30 10 21 12 58 2 48 4 36 6 46 11 21									
1	25																
3	32																
7	15																
10	36																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
3 heures	26 minutes	Saumur (départ) 5 50 5 5 9 10 10 35				Niort (départ) 5 29 5 40 7 10 7 20				Montreuil-Bellay (départ) 7 4 2 1 8 29				Poitiers (départ) 6 2 12 55 7 10			
8	21	Montreuil-Bellay 6 21 5 54 7 10 7 20				Parthenay 7 10 7 20 8 3 8 15				Loudun 8 9 2 50 9 30				Neuville 6 36 1 30 7 55			
9	37	Thouars 7 5 7 16 8 6 8 17				Airvault 8 3 8 15 9 8 9 45				Arçay 8 34 3 14 9 50				Mirebeau 7 3 1 59 8 25			
12	48	Airvault 8 6 8 17 9 2 9 11				Thouars 9 8 9 45 9 50 10 51				Mirebeau 9 26 4 2 10 49				Arçay 7 56 2 53 9 28			
4	44	Parthenay 9 2 9 11 10 41 10 50				Montreuil-Bellay 9 50 10 51 10 21 11 21				Neuville 9 55 4 25 11 17				Loudun 8 42 3 17 10 6			
10	24									Poitiers (arrivée) 10 31 4 56 11 51				Montreuil-Bellay (arrivée) 9 31 3 56 10 48			

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

DEMANDE
En Séparation de Biens.

Suivant exploit de CHEVALIER, huissier à Montreuil-Bellay, en date du neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré.
M^{me} Louise Bourreau, épouse du sieur Louis Doc, cultivateur, demeurant à la Bâtardière, commune de Saint-Macaire-du-Bois.
Ayant pour avoué constitué M^e Charles - Théophile BEAUREPAIRE, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12.
A fermé contre M. Louis Doc, son mari, sa demande en séparation de biens.
Saumur, le onze juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

Pour extrait conforme,
BEAUREPAIRE.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLI PETIT JARDIN d'agrément, bien planté d'arbres, d'une contenance de 500 mètres carrés à peu près, entouré de murs, avec PETITE MAISON, CELLIER, POMPE, BASSINS, etc.,
Situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux, à 15 minutes de Saumur.
S'adresser à M. MIGNON, marchand de fers à Saumur. (371)

ON DEMANDE un domestique de 15 à 17 ans.
S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

Étude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e MEFFRAY,
Le dimanche 17 juin courant, à 2 heures du soir,

HOTEL

Bien achalandé,

DE LA PÉTOILE D'OR

Sis ville de Beaufort.

On peut traiter de gré à gré avant l'adjudication.
S'adresser à M^e MEFFRAY.

A CÉDER de suite, à Nantes, bonne ÉTUDE D'HUISSIER. — S'adresser pour tous renseignements à M^e MAZIER, avoué à Nantes, rue Jean-Jacques-Roussau, n^o 7.

Manufacture de Pianos et Orgues

12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.
Adresser les demandes au bureau du journal.

CLERC. M^e CHAMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

LOTÉRIE

DE L'UNION CENTRALE
DES ARTS DÉCORATIFS
AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

La Seule qui ait

2 MILLIONS

DE FRANCS DE LOTS
PAYABLES EN ARGENT

GROS LOT:

UN DEMI-MILLION

Soit un de Fr. 500,000

Un de 200,000

Quatre... de 100,000

Quatre... de... 50,000

Huit..... de... 25,000

Vingt.... de... 10,000

Cent..... de..... 1,000

4 Cents.. de..... 500

ENSEMBLE 638 LOTS

PRIX DU BILLET: UN FRANC

Les 2 Millions Banque de France

Les Billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Porte IV, Champs-Élysées, Paris.

TIRAGE La date du Tirage sera fixée ultérieurement. Elle sera annoncée par voie d'affiches spéciales et dans tous les journaux. Les numéros gagnants seront publiés dans tous les journaux. La Liste officielle sera mise en vente dans toute la France.

Les Capsules (milles) FRANÇAISES

d'ACARD & C^o, à Phuille de France, sont le purgatif le plus doux, le plus sûr et le plus facile à prendre que l'on connaisse. Dose en 4 capsules. Prix: 80 c. la boîte. Nous recommandons nos capsules à Phuille de foie de morue créosolée comme étant le seul remède radical guérissant rapidement et avec succès la PHTHISIE à tous degrés. TOUTES les Pharmacies, Épiceries, Drogueries, etc., vendent ces capsules. Demander la prospectus chez les dépositaires.

Dépôts: pharmacies D'HUY, à Saumur; MALOREY, BAILLET, L'HOSPITALIER, à Tours; PRYBLADE, à Angers; OBRALD, à Châtelleraul.

A CÉDER DE SUITE

A Saumur,

BONNE POSITION

Maison de Gros

DISTILLATEUR - LIQUORISTE

Et Entrepôt de Vins fins étrangers,

Réalisant BEAUX BÉNÉFICES avec peu de FRAIS GÉNÉRAUX.

Conditions avantageuses, sans connaissances spéciales.

S'ADRESSER au Bureau du Journal.

ÉTUDE DE LA RELIGION

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZÉ, libraire, rue Saint-Jean.

En vente chez tous les libraires:

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.